



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 novembre 2024

SOLIDARITÉS : LE CONSEIL DES JEUNES ACCOMPAGNÉS EN PROTECTION DE L'ENFANCE RÉCOMPENSÉ

Le Département de la Drôme a lancé en septembre 2023 un Conseil des jeunes accompagnés en protection de l'enfance. Cette initiative a été récompensée par le prix Territoria Or dans la catégorie démocratie citoyenne ce mercredi 13 novembre.

Alors que le système de protection de l'enfance traverse une crise majeure, en raison notamment de l'augmentation du nombre de mesures de placement, le Département de la Drôme a choisi de donner la parole aux enfants afin d'améliorer leur prise en charge. Cette initiative qui a pris la forme d'un Conseil des jeunes a été récompensée par le prix Territoria Or (*) dans la catégorie démocratie citoyenne. La conseillère départementale déléguée à l'enfance, à la prévention et à la parentalité, Marielle FIGUET, et quelques participants à cette opération ont reçu le prix ce mardi 13 novembre à l'Assemblée nationale en présence de la ministre déléguée auprès de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la décentralisation, Françoise GATEL.

Recueil de la parole

Après une expérimentation entre 2022 et 2023, la première promotion de ce Conseil des jeunes a réuni 25 volontaires de 8 à 19 ans, accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) à leur domicile ou en famille d'accueil. Ce conseil animé par 11 professionnels des directions éducation-jeunesse et enfance-famille du Département, s'est réuni une fois par mois entre septembre 2023 et septembre 2024. Le projet a dans un premier temps consisté à recueillir la parole des jeunes. Parmi les difficultés repérées, les enfants ont souligné la pénibilité de devoir répéter leur histoire à plusieurs reprises lors d'un changement de professionnel, le fait de se sentir stigmatisé en tant qu'enfant pris en charge par l'ASE ou encore la difficulté de se projeter après 18 ans. Si les échanges ont fait ressortir de nombreuses pistes d'amélioration, certains points positifs ont également été soulignés, dont la qualité des relations avec les éducateurs et les professionnels.

Faire connaître l'aide sociale à l'enfance

Suite à cette première phase, les participants ont travaillé autour de quatre thématiques : comprendre les mesures, la relation avec les professionnels, le lien avec les autres, préparer l'accès à la majorité - l'après 18 ans. Ce travail s'est poursuivi par la mise en place d'actions autour de la relation à l'autre et de l'accès à la majorité. Parmi ces actions, la réalisation d'un micro-trottoir a confirmé la forte méconnaissance de l'ASE au sein de la population ainsi que certains préjugés. Sur ce volet, la sensibilisation à l'ASE d'une classe de 4^e du collège de l'Europe à Bourg-de-Péage s'est révélée riche en émotions et en enseignements pour les collégiens. Concernant l'accès à la majorité, les jeunes ont créé des outils d'accompagnement pour leurs pairs, recensant, entre autres, les droits, les aides financières mobilisables, ainsi que des retours d'expériences de jeunes majeurs.

Un budget en forte augmentation entre 2021 et 2024

Le travail réalisé par ce Conseil des jeunes va contribuer à faire évoluer les pratiques du Département. La collectivité est déjà investie sur certaines thématiques abordées, notamment la stabilisation des services de l'ASE et les conditions de travail de ses agents, pour assurer une continuité dans la prise en charge. Face à l'augmentation du nombre de placements, le budget de l'ASE a for-

tement augmenté, avec une hausse de 37 % depuis 2021. Pour répondre aux besoins, le Département a ouvert 77 places d'hébergement supplémentaires entre 2022 et 2024, dont deux pouponnières et neuf nouveaux lieux de vie. La collectivité propose systématiquement des contrats jeunes majeurs aux enfants qui atteignent la majorité. Ces contrats permettent de prolonger les aides dont les jeunes bénéficient pendant leur minorité (soutien éducatif, psychologique, hébergement...). Plus de 310 jeunes bénéficient de ces contrats actuellement.

Adapter les pratiques

Ce Conseil des jeunes accompagnés en protection de l'enfance sera étendu à tous les enfants pris en charge par l'ASE au cours des prochaines années (mineurs non-accompagnés, enfants placés en foyer ou lieux de vie...). Une présentation des travaux de cette promotion aura lieu lors de la séance publique du Conseil départemental du 9 décembre. Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : **« Nous souhaitons remettre l'enfant au cœur de notre dispositif d'accompagnement. Cette initiative innovante offre aux jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance une instance d'expression sécurisée. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de notre action dans ce domaine. Les propositions et les projets menés vont être portés à la connaissance de l'ensemble des services de l'aide sociale à l'enfance du département. Ils permettront faire évoluer notre accompagnement pour mieux répondre aux besoins et adapter nos pratiques aux parcours de vie de ces jeunes. »**

(*) : Lancé en 1986 par l'Observatoire Territoria, le prix Territoria récompense les innovations des collectivités territoriales. L'objectif est de valoriser des initiatives pour qu'elles essaient au sein des territoires.